

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNEIJSSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-042

Matière : 4.2.2 - Fonction publique – personnels contractuels – autres contractuels (alinéas 1 et 6)

Objet : DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI ET COMPETENCES (PEC)

Vu la circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant la volonté de la Ville d'Ussel de pouvoir poursuivre le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de ses services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la poursuite du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de ses services de la Ville d'Ussel et la création des postes suivants :**
 - **1 PEC pour une durée d'un an à temps complet au sein du service Education/Jeunesse (agent périscolaire et extra-scolaire),**
 - **1 PEC pour une durée d'un an à temps complet au sein du service Affaires Scolaires (agent périscolaire et extra-scolaire),**
 - **1 PEC pour une durée d'un an à temps non complet (28/35ème) au sein du service Affaires Scolaires (agent d'entretien des bâtiments).**
- **D'autoriser le Maire à conclure les contrats afférents,**
- **D'inscrire les crédits au budget de la collectivité.**

Fait en Mairie d'Ussel, 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20221214-DL20221214-042-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE